

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 30 octobre 2023 à 20h00
Présidence : M. Christophe FÜRER
Salle du Conseil

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la Boursière, à la secrétaire du Conseil et à la représentante de la Presse, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pendant les débats à venir pour ne penser qu'à ceux de la Commune. Huit membres du Conseil sont excusés ce soir et leurs noms sont énoncés.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 19 juin 2023
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis n°01/2022 relatif à une demande de crédit de CHF 75'000.- pour la réalisation de places dépose-rapide pour le collège des Écureuils
6. Préavis n°02/2023 relatif au règlement communal sur l'usage du domaine public
7. Préavis n°06/2023 relatif à l'arrêté d'imposition 2024-2025
8. Préavis n°09/2023 relatif aux bornes de recharges électriques des Communaux : nomination d'une Commission
- 9. Élection d'un.e délégué.e à l'ASSAGIE**
10. Propositions individuelles

Ordre du jour modifié avec l'ajout du point 9, accepté à l'unanimité.

1. Appel

Quarante-et-un Conseillers participent à la séance, huit excusés (Mme R. Buchet, M. R. Favre, M. G. Knigge, M. J.-L. Knigge, Mme H. Laurent, M. J. Lepori, M. P. Lüthi, M. D. Olaya), une absente (Mme J. Dutrançois). Le quorum est atteint et l'Assemblée peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

2. Procès-verbal de la séance du 19 juin 2023

Pas de correction demandée.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Communications du Bureau du Conseil

- M. C. FÜRER – Président

Organisation du Conseil :

Les dates des séances de cette année sont affichées à l'écran ainsi que la date de remise des rapports pour les Commissions. Merci de bien vérifier vos coordonnées et de préciser vos choix de communication sur les feuilles

qui circulent dans la salle actuellement, la « bonne » réponse étant « tout par email ».

Élections fédérales :

Les vice-présidents et moi-même avons assisté à une soirée de formation sur les élections fédérales organisée par la DGAIC (Direction Générale des Affaires Institutionnelles et des Communes) avec le soutien de l'ASCCGV (Association des Secrétaires des Conseils Communaux et Généraux Vaudois), et en présence notamment de notre secrétaire, le mercredi 4 octobre à Morges. Nous avons effectué des tests avec notre scanner le samedi 14 octobre et fini de préparer la salle pour les élections le samedi 21 octobre. Le dimanche 22 octobre, un bureau électoral étendu s'est réuni pour procéder au dépouillement de ces élections. Comme d'habitude nous avons demandé à certains jeunes de la Commune, venant d'avoir 18 ans, de venir nous aider à saisir les résultats dans le logiciel Votelec. Le dépouillement a été très efficace et sans accroc : nous sommes passés sur l'Instagram du Canton pour de bonnes raisons, ce qui n'a pas été le cas de toutes les Communes, comme par exemple Épalinges qui a eu des problèmes informatiques. Merci à toute l'équipe pour le travail effectué, au Greffe ainsi qu'à M. C. Viquerat pour nous avoir mis à disposition le matériel informatique nécessaire à ce dépouillement XXL. Nous avons constaté une participation relativement stable par rapport à 2019 avec une petite baisse de participation pour le Conseil national. On a entendu dire que c'était dû aux nombreuses listes mais il s'avère qu'il y avait moins de listes qu'en 2019. (Les résultats de notre Commune sont projetés, y compris quelques graphiques comparatifs avec 2019 pour voir l'évolution entre ces deux élections que le Président commente). Nous avons rendez-vous dimanche 12 novembre pour le deuxième tour des élections au Conseil des États.

Séances CC 2023	Remise des rapports	Commentaires
27 février – 20h	15 février	
03 avril – 20h	22 mars	Annulée
22 mai – 20h	10 mai	
19 juin – 19h	7 juin	Repas de fin d'année
11 septembre – 20h	30 août	Annulée
30 octobre – 20h	18 octobre	
11 décembre – 19h	29 novembre	Apéritif de fin d'année

Votations 2023 : ~~12 mars~~ // 18 juin // 22 octobre (Elections fédérales) // 12 novembre (2ème tour Elections fédérales) // ~~26 novembre~~

4. Communications de la Municipalité

a) M. J.-M. Schlaeppi – Municipal

Police des constructions :

Permis de construire délivrés avec mise à l'enquête :

- Parcelle 832 – Mme et M. Steve Brown – route de la Plantay 39 – remplacement de chauffage existant au gaz par une pompe à chaleur air/eau split,
- Parcelle 55 – Mme Lucia Italiano & M. Olivier Neff – chemin du Bas-du-Rossé 25 – construction d'une baignade naturelle, d'un carport ouvert avec local fermé, pose de panneaux photovoltaïques,
- Parcelle 159 – Patrimonium Anlagestiftung AG – Clos Devant 2 & 4 – assainissement énergétique du bâtiment, pose d'un isolant périphérique crépis sur toutes les façades (sauf façade ouest), mise aux normes des garde-corps des coursives, pose d'une isolation entre chevrons de toiture, pose d'une isolation au sous-sol et sous-dalle parking, installation de panneaux photovoltaïques sur toiture, installation de six pompes à chaleur air/eau,
- Parcelle 871 – M. Grégoire Magnollay – chemin du Rôti 4 & 4a – construction d'une villa de deux logements avec garage pour deux voitures et installation d'une pompe à chaleur air/eau intérieure,
- Parcelle 770 – M. Munib Alsaïd – route d'Allaman 26 – remplacement de la chaudière électrique par une pompe à chaleur air/eau avec groupe extérieur,
- Parcelle 384 – Paansera SA – M. Raffaele Tolotta – route de Noyer-Girod 9 – ajout d'un couvert extérieur pour une cabine de peinture.

Permis de construire délivrés avec dispense d'enquête :

- Parcelle 1421 – Mme et M. Chantal et Benjamin Giradet – route des Deux-Communes 34 – piscine hors sol,
- Parcelle 731 – Swisscanto Ref, Swiss Commercial (ZH) P.A. Privera AG – centre Bellefontaine – réaménagement d'une surface commerciale au 1^{er} étage, changement d'affectation pour l'aménagement d'une surface de vente Detlev Louis Motorrad,
- Parcelle 859 – Garage carrosserie Central SA – M. Pascal Bolle-Piccard – route de Stand 45 – installation de pompes à chaleur air/eau pour ateliers et bureaux,
- Parcelle 1564 – Trustone Real Estate SICAV P.A. Patrimonium Asset Management AG – aménagement d'un nido, transformation intérieure,
- Parcelle 830 – Mme et M. Myriam et Charly Viquerat – route de la Plantay 25 – remplacement de la chaudière à gaz par une pompe à chaleur sol/eau,
- Parcelle 148 – M. Jörg Ganz – rue du Jura 13 – installation d'une pompe à chaleur air/eau,
- Parcelle 652 – Seniors Service Etoy SA – Pinto Loureiro Maria do Carmo c/o I-Fid Fiduciaire SA – Résidence Honolulu – changement d'affectation de deux appartements en deux locaux de physiothérapie au sein de la résidence,
- Parcelle 1608 – F.G. Pfister Immobilien AG – Station-service Miniprix – changement de la couverture de toiture et pose d'une tôle de revêtement sur façade existante.

Service incendie et secours :

La journée annuelle de recrutement des sapeurs-pompiers aura lieu le jeudi 2 novembre 2023 à la caserne la plus proche c'est-à-dire celle de St-Prex, n'hésitez pas à en parler autour de vous.

b) M. R. Corthay – Municipal

Salle triple, nouvelles attributions :

- Rhabillage béton : attribué à PSS Interservice AG, Cudrefin
- Isolations spéciales / coupe-feu à Fire System SA, Savigny
- Cloisons WC à SAKA AG, Safenwil (AG)

(Des photos de la salle depuis le mois de juin sont projetées à l'écran).

L'estimation budgétaire à ce jour est de CHF 15'214'318.- ce qui représente +4.75% (en juin nous étions à +4.46%).

c) Mme T. Séverin – Municipale

Plan Énergie et Climat Communal (PECC) :

Notre PECC a été transmis au Canton au mois d'avril et nous avons été soulagés de ne recevoir de ce dernier que certaines recommandations dont certains ajouts de documents/d'infographies qu'ils avaient développés. Aucune contrainte de modification n'a été reçue. Les adaptations recommandées ont été faites pendant le courant de l'été et le PECC et à présent finalisé, mis en ligne ce jour sous la rubrique développement durable du site de la Commune. À partir de début 2024 nous rentrerons dans l'étape de mise en œuvre des mesures avec un suivi.

Place de jeux du collège des Écureuils :

Des ombrages ont été posés au-dessus des jeux de cette place. Ils sont bien appréciés par l'UAPE et les écoliers. Cette installation fait partie des mesures d'adaptation aux changements climatiques incluses dans le PECC.

d) M. C. Viquerat – Municipal

2023 était une année « routes » en termes budgétaires : CHF 1'120'000.-.

À ce jour :

- la rénovation de la route d'Allaman est terminée,
- le gravillonnage des chemins agricoles est terminé,
- la pose du tapis final au chemin des Poiriers sera faite fin novembre,
- la bordure du chemin des Écoliers est terminée,
- le chemin du Jura et le chemin du Pressoir sont en cours de travaux,
- l'enrobé du chemin des Communaux sera posé fin novembre,
- les rénovations du chemin en Bellevue et de la route de l'Industrie sont prévues sur novembre,
- il reste une entreprise qui tourne en ce moment pour finaliser quelques réfections sur l'entier de la Commune.

Trois entreprises vont encore être occupées jusqu'à la fin décembre puis on aura terminé pour cette année.

Opération gravillonnage des chemins agricoles : il y a deux ans on avait fait une opération similaire en utilisant des matériaux recyclés mais préparés et posés à chaud, comme un enrobé classique, sous le gravillonnage pour

reprofilier les routes. Cette année nous avons opté pour un nouveau concept qui utilise toujours des enrobés de récupération mais préparés avec une mixture à froid et sans chauffage. Ils sont en plus posés à froid ce qui est un peu surprenant : la route reste malléable pendant 24 à 48h puis il faut compter environ deux semaines pour qu'elle devienne dure. Il nous a fallu attendre 1 mois ½ pour poser la couche de gravillonnage par-dessus. J'attends encore un bilan CO₂ de la part du fournisseur afin de comparer cette méthode-là par rapport à une méthode classique.

5. Préavis municipal n°01/2022 relatif à une demande de crédit de CHF 75'000.- pour la réalisation de places de dépose-rapide pour le collège des Écureuils

Mme A. Roulet-Wyss lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc qui propose à la majorité de rejeter le préavis.

Mme J. Amy lit les conclusions du rapport de la Commission des finances qui propose à la majorité d'accepter les conclusions du rapport initial.

La discussion est ouverte.

- Mme I. Golay : à mon avis ces deux places dépose-minute ne vont pas apporter grand-chose, on passe de rien à huit places de parking derrière le collège. On voulait profiter des travaux en cours pour aménager ces deux places dépose-minute mais je me demande si on ne devrait pas d'abord tester les huit nouvelles places ainsi que l'aménagement routier qui sera fait au niveau du petit giratoire. Si on n'a pas un gendarme près de ces places aux horaires d'affluence, elles ne seront probablement pas utilisées en tant que dépose-minute. Je trouve en revanche que l'aménagement des huit places à l'arrière est une très bonne chose.

- M. M.-O. Christinat : ce projet de dépose-minute veut surtout régler le problème des embouteillages de voitures à l'ouest de la cour de l'école. Dans un embouteillage, les voitures sont arrêtées et c'est ainsi qu'elles sont le moins dangereuses pour les piétons. Le projet au contraire amènera du trafic tout près de l'école, le chemin des Écoliers deviendrait alors le chemin des voitures. Un peu partout maintenant, à Échichens et à St-Prex, on essaye d'éviter cela. La Commission des finances a accepté le préavis mais le trouve onéreux au regard du but poursuivi. La Commission ad hoc refuse le préavis malgré quatre réunions et la rencontre des Municipaux, la décision n'a donc pas été prise à la légère. Je recommande au Conseil de vivement suivre cette décision, le statu quo avec les aménagements de la rue du Jura est moins dangereux que la solution proposée ce soir.

- M. C. FÜRER – Président : je rappelle que même si la Commission des finances trouve le projet onéreux, elle propose de l'accepter et ne s'est penchée que sur le côté financier.

- M. T. Jakob : est-ce qu'on sait combien d'élèves n'ont pas la possibilité d'accéder à l'école par les transports publics ou à pied ?

- Mme T. Séverin – Municipale : intrinsèquement la grande majorité des élèves si ce n'est tous les élèves pourraient y accéder à pied. Mais ce qu'on observe c'est que ce sont des petits enfants, de quatre à huit ans, et que certains parents par confort personnel ou par nécessité font le choix d'amener leurs enfants en voiture à l'école. On ne peut pas les en empêcher car il n'y a rien qui interdit d'amener son enfant à l'école en voiture même

s'il serait peut-être souhaitable que certains viennent plus fréquemment à pied ou utilisent le bus qui s'arrête dans un ou deux endroits du village. On essaye de sensibiliser les parents au moyen de flyers, d'évènements « la semaine de l'école à pied », « la semaine de la mobilité ».

- M. V. Bovet : on ne peut pas empêcher les gens de venir en voiture mais on peut essayer d'éviter de les encourager. Il y a plein d'autres endroits où les écoles ne sont pas abordables en voiture et les enfants réussissent tout de même leur scolarité, même les tout-petits.

- M. A. Magnollay : est-ce qu'une étude de trafic a été faite avant cette proposition ?

- M. C. Viquerat – Municipal : une étude formelle avec des comptages sur plusieurs années n'a pas été faite, par contre nous avons regardé le nombre de véhicules concernés. Les chiffres changent chaque année en fonction de l'enclassement et des parents associés à ces derniers. Cette année à priori on a un tout petit peu moins de voitures mais nous avons aussi deux bennes depuis la rentrée qui sont en bordure de la route. Je pense que ça a probablement contribué à gêner un peu l'accès des véhicules dans ce secteur ce qui pourrait donner des arguments à ceux qui sont contre le fait d'aménager des places de parc. Mais je vous rappelle que ces dernières années nous estimions un trafic entre cinq et huit voitures en temps normal chaque jour. Le pire moment c'est celui de la rentrée des classes car les déposes de quelques minutes usuellement passent vite à cinq ou dix minutes à ce moment-là, il y a donc beaucoup plus de véhicules. Quand il pleut le nombre de véhicules double.

- M. A. Magnollay : il y a huit places de parking dévolues à présent à l'arrière, on reste dans la fourchette des véhicules prévus. Je comprends que vous n'avez pas reçu de conseil d'un spécialiste dans le domaine du report de trafic.

- M. C. Viquerat – Municipal : en forçant les véhicules à aller sur l'arrière du bâtiment, on a automatiquement un report d'une dizaine de voitures sur cette route-là pour autant qu'on en reste à la fourchette prévue. Ça ne va pas chercher loin. Le fait de désengorger l'endroit où les bus manœuvrent est une question sécuritaire bien plus importante. Sur le préavis il est indiqué huit places de parc transformées à l'arrière mais il a été communiqué aux Commissions que six de ces huit places allaient être réservées pour la dépose d'élèves.

- M. V. Bovet : par rapport à ce flux de véhicules, le but n'est pas de déplacer ce flux de véhicules, nous voudrions inciter à diminuer l'utilisation des véhicules privés au bénéfice des transports publics/scolaires existants.

- M. L. Magnollay : si j'ai bien compris, l'an passé il y avait treize voitures d'employés qui utilisaient les places à l'arrière, plus que onze cette année. Donc si on voit que ces deux places dépose-minute ne sont pas vraiment utiles au but initial, finalement elles pourraient à l'avenir être utilisées par les employés ainsi l'investissement me semble assez justifié.

- M. C. Viquerat – Municipal : vous parlez de ne pas inciter les parents à venir en voiture à l'école, et nous essayons aussi d'inciter les enseignants à ne pas prendre leur propre voiture pour venir sur leur lieu de travail. Nous avons trouvé que c'était un très bon signe de voir la diminution du nombre de places disponibles, on espère que ça se confirme par la suite. En cas de réalisation du projet, les places seront notées comme dépose-minute ou

parking de courte durée, elles ne seront donc plus disponibles pour les employés.

- M. M.-O. Christinat : je trouve dommage de pénaliser les enseignants en favorisant les parents automobilistes.

- M. C. Viquerat – Municipal : nous avons résumé les remarques soulevées par la Commission : il ne faut pas inciter les parents à accompagner leurs enfants à l'école en voiture, il faudrait motiver les parents à faire usage des transports publics et à privilégier la mobilité douce. C'est un vœu pieux, c'est fantastique, on l'espère tous mais nous n'avons aucun moyen légal de pouvoir l'exiger. Pour rappel, au collège des Communaux, les enfants sont plus grands, ils sont donc en âge d'utiliser les transports publics seuls et ils deviennent normalement quasiment autonomes. À l'heure actuelle nous avons treize places dépose-rapide sécurisées côté nord (avec un trottoir devant la voiture) et on peut les doubler avec celles du sud qui sont un peu moins sécurisées car les enfants doivent traverser la route pour accéder à l'école. Si je prends des exemples d'établissements qui accueillent les mêmes tranches d'âges qu'au collège des Écureuils, à Buchillon : il y a quatre/cinq places de dépose-rapide devant la salle de gym, avec l'inconvénient d'être de l'autre côté de la route par rapport à l'école, mais c'est bondé, je vous invite à aller voir. En complément, il y avait un parking à côté dédié au personnel et à quelques personnes de Buchillon : il a été agrandi en 2022 car les places disponibles ne suffisaient pas à répondre aux nombres de voitures de parents aux heures critiques. Pour revenir au collège des Écureuils, nous avons à présent dix-huit places que nous allons réduire à dix-sept car certaines places vont être élargies pour permettre une meilleure utilisation. Ces derniers temps, onze de ces places sont utilisées régulièrement par des enseignants, il reste six places. Sur ces six places, on a deux places qui sont couramment utilisées par les parents qui amènent leurs enfants à l'UAPE, même si ces places ne sont pas clairement indiquées comme dédiées. Rappelez-vous en avril 2022, quand on vous a présenté la première version du projet pour nommer une Commission, on vous proposait six places dépose-rapide le long du chemin des Écoliers et quatre places de stationnement courte durée (pas clairement libellées comme telles car on ne pensait pas à ce moment-là à élargir), cela nous aurait donné une dizaine de places pour cet usage. On avait eu quelques remarques pendant cette séance, avant la nomination de la Commission, comme quoi c'était stupide de devoir faire un nonante degrés pour se garer et sortir d'un dépose-minute, ce qui nous a amené à vous présenter cette version actuelle.

- M. R. Corthay – Municipal : la Commission ad hoc est contre les deux places dépose-rapide qui sont le long du chemin. Le préavis contient aussi une aide à la traversée prévue depuis le trottoir au nord du chemin des Écoliers. Le cheminement pour une personne à mobilité réduite ou avec une poussette depuis le chemin des Écoliers jusqu'à la cour du collège est actuellement difficile en raison de la bordure qui est haute (et qui serait surbaissée lors de la création de ces deux places) et des deux marches d'escaliers présentes pour arriver à la hauteur du collège. On veut encourager les gens à aller à pied à l'école mais il faut leur en donner les moyens. On a aussi prévu dans ce préavis de rallonger la patte d'oie pour sécuriser les places de parc à l'arrière. Les places de parc c'est une chose

mais si vous nous enlevez tout le financement on ne pourra pas réaliser le minimum requis.

- Mme S. Thury : je pense qu'il n'était pas nécessaire de revenir sur le sujet du collège des Communaux, on sait très bien que le problème des parents qui amènent leurs enfants en voiture est partout le même. L'abaissement du trottoir pour l'accès aux chaises roulantes et aux poussettes est un autre problème que les places de parc. On souhaite éviter le flux de voitures supplémentaires qui sera engendré par la création de ces nouvelles places de parc. Il y a onze places pour les professeurs à l'arrière, y a-t-il beaucoup de collège dans le Canton ou ailleurs, où les professeurs peuvent se parquer gratuitement, sans participation ? Pour justement éviter qu'ils viennent en voiture, je vous invite à cette réflexion. J'encourage vraiment le Conseil à refuser ce préavis.

- M. V. Bovet : j'entends bien que c'est dommage de refuser quelques dizaines de milliers de CHF pour un aménagement sécuritaire mais ce dernier n'inclut pas forcément la construction des places de dépose-minute qui vont faire un appel d'air pour les voitures etc... L'un n'empêche pas l'autre, quitte à refaire un préavis ou à mettre ces aménagements sur le budget de fonctionnement selon ce qui est possible. Partout où on fait des rampes d'accès on ne construit pas forcément des places de parc à côté, je ne suis pas tout-à-fait d'accord d'accepter cet argument-là. On ne peut pas prendre en otage l'aménagement de la mobilité au profit de ces places dépose-minute, c'est ce qui nous a aussi dérangé dans ce préavis.

- Mme J. Amy : je suis complètement d'accord avec ce qui vient d'être dit, si on veut faciliter l'accès pour les usagers qui en ont besoin, on peut très bien le faire sans faire des places de parc. Je tiens aussi à dire que la question des parents qui viennent à l'UAPE n'est pas tellement en lien car ces mouvements me semblent être en dehors des horaires scolaires problématiques. Il faudrait se poser la question non pas de savoir si on attire les voitures mais plutôt comment on peut les décourager. Les places arrière, pour les avoir utilisées, ne sont pas très pratiques et auraient plutôt tendance à décourager les voitures d'y venir.

- Mme I. Golay : est-ce que les parents sont informés qu'il y a un parking souterrain juste à côté ? Les semaines de la mobilité douce ont un succès limité, mettre quelques places à l'arrière pourraient aider mais pourquoi pas envisager de réprimander pendant un mois tous les jours et peut-être d'aller taper un peu sur les doigts des gens. Je pense qu'il n'y a pas de miracle dans la vie, il y a des places de parking le long du Prieuré qui sont vides le matin car les gens sont partis travailler. L'idéal serait de faire un drive où les gens puissent passer devant l'école, déposer leur enfant au sec comme ça ils peuvent même venir en ballerines quand il pleut... Je pense que ça ne va pas être possible et à un moment donné, il faut continuer à informer les gens, c'est épuisant, mais vous pouvez mettre cinquante places de parking, ça ne changera pas le problème, plus on mettra de places plus il en faudra.

- M. C. FÜRER – Président : je propose de recentrer un peu le débat afin d'éviter de devoir reconstruire l'école.

- Mme V. Hüsler : je pense que les parents peuvent aussi marcher un petit bout. Idéalement il faudrait avoir des petits parkings mais qu'ils ne puissent pas venir jusqu'à l'école, mais on ne peut pas le faire car il n'existe pas les places pour. Pourquoi ne pas recommander l'utilisation du parking

souterrain ? Cela pourrait les décourager un peu car il n'est pas très pratique. Au niveau du trottoir en construction rue du Jura, cela va empêcher les parkings sauvages le long du champ, ce qui devrait déjà décourager les automobilistes qui ne pourront plus s'arrêter avant l'école mais alors ne créons pas des places qui les feront venir tourner autour de l'école et encore plus près. Observons un moment, ce sera plus difficile de poser la voiture et au niveau du bus, surveillons et sévissions.

- M. J.-M. Fernandez – Syndic : ce que je viens d'entendre est à mourir de rire, excusez-moi. J'ai été pendant quinze ans responsable des écoles, j'ai passé du temps à essayer d'expliquer aux parents que le giratoire c'était pour tourner et pas pour s'arrêter, que l'arrêt du bus c'est pour les bus et pas pour les voitures, que le trottoir marqué en jaune n'était pas pour ça non plus, qu'il y avait des places à l'arrière et des places là-dessous. Cela fait vingt-deux ans que je suis à la Municipalité, ça fait vingt-deux ans que j'essaie de sévir et ça fait vingt-deux ans qu'on n'est pas écouté alors vos petites remarques de ce type-là sont un peu rigolotes. D'autre part, pour sévir il faut avoir une formation et nos employés communaux ne peuvent pas l'avoir, certains peuvent mettre des amendes (parking...) et la gendarmerie ne fait pas ce travail non plus, ils ne peuvent intervenir que pour faire de la prévention. Donc si je comprends bien, par rapport à demander aux parents d'aller éventuellement se garer derrière pour éviter qu'ils soient devant l'école devant les bus ou autre, il faut qu'on engage un ASP (Assistant de Sécurité Public). Je veux bien, je vous fais un préavis pour un ASP à CHF 150'000.- par an.

- M. C. Fürer – Président : ce serait bien qu'à partir de maintenant la discussion amène de nouveaux points.

- Mme V. Elamly : je suis à la Plantay, tout près de l'école de Buchillon et je constate que les parents se parquent le long de la salle de gym et qu'ils n'utilisent pratiquement jamais les places de parc qui sont prévues à cet effet. Ce que je veux dire par ce témoignage c'est qu'il y a probablement peu de gens qui vont venir vers l'arrière du bâtiment, les gens vont continuer à se parquer dans le giratoire et gêner les bus et que je pense que ces arrêts dépose-minute, qui correspondent à peu près à ces places qui sont devant la salle de gym de Buchillon, seraient plus utiles que demander aux gens d'aller faire le tour du collège pour poser leurs enfants. J'utilise ces places à l'arrière lorsque je fais des activités et l'élargissement de ces places n'est vraiment pas un luxe. Juste une question, comment la circulation est-elle prévue ? Comment les voitures repartent après avoir déposé les enfants sur ces places qui sont dans la longueur ? N'aurait-on pas l'idée de faire un sens unique de manière à bloquer un peu cette circulation ? Si les voitures doivent commencer à tournicoter on risque de rentrer dans un système de danger. L'idée du dépose-minute répond au besoin de certains parents d'aller vite et je pense aussi que c'est une illusion que de croire que ces mêmes parents vont aller se parquer ailleurs que maintenant.

- M. L. Magnollay : c'est comme l'eau coule, il y a des choses qui sont logiques. Qu'est-ce qui va se passer pour les personnes qui sont pressées et qui ne souhaitent qu'une chose : déposer rapidement leurs enfants devant l'école ? En sachant qu'à présent il n'y a plus de place pour se garer, on a fait des trottoirs tout autour, ces deux places répondent tout à fait à ce besoin : se parquer très vite, déposer très vite l'enfant qui peut rentrer très

vite dans l'école. Le projet est logique, bien fait, et je pense que c'est plutôt ces deux places qui seront utilisées au lieu des places à l'arrière. C'est quand même une solution qu'on offre pour simplifier la situation.

- Mme A. Roulet-Wyss : ayant participé au débat de la Commission ad hoc, ces deux places ne sont pas véritablement prévues en tant que dépose-minute mais en tant que parking à courte durée. Les véhicules qui se parquent dans le giratoire le font pour cinq à dix minutes en général, quand ces deux places seront pleines, de toute façon le trafic sera reporté derrière, dans le giratoire ou ailleurs. Notre conclusion est que ces places ne résolvent pas véritablement le problème.

- M. R. Corthay – Municipal : la majorité de l'Assemblée présente ce soir ne semble pas d'accord mais ça fait des années qu'on demande à l'Exécutif de faire quelque chose au collège des Écureuils. On vous propose quelque chose comme demandé, si vous le refusez et bien ce sera comme ça.

- Mme S. Thury : vu qu'il y a beaucoup d'hésitations, pourquoi ne pas tout d'abord essayer/observer comment ça va se passer avec les nouveaux trottoirs, en mettant plus souvent quelqu'un pour aviser les parents, en gardant les places de parking à l'arrière ? Ça nous coûtera peut-être plus cher si on revient sur ce projet de places de parc dépose-minute plus tard mais pourquoi ne pas regarder comment ça fonctionne avec ce qui est installé actuellement pendant quelques années ?

- M. J.-M. Fernandez – Syndic : madame la Conseillère, vous dites mettre quelqu'un. Qui ?

- Mme V. Hüssler : comment les usagers des places dépose-minute doivent-ils repartir ? Je suis contente de ne plus avoir d'enfants devant emprunter le chemin des Écoliers pour aller à l'école au vu des voitures qui vont y circuler dans les deux sens et en supposant que les parents, déjà pressés à l'heure actuelle, qui vont perdre du temps à aller tourner à l'arrière, vont aller encore plus vite sur ce chemin.

- M. R. Corthay – Municipal : les voitures peuvent aussi arriver de tous les côtés, vous n'en savez rien. Ça ne résoud toujours par l'aide à la traversée pour arriver au collège et l'aide pour supprimer les deux marches qui vont dans la cour du collège.

- M. M.-O. Christinat : au vu du nombre d'interventions et de la tension qui est montée, j'aimerais demander le vote à bulletin secret.

Cette demande est appuyée par huit Conseillers, le débat est clos et on procède au vote à bulletin secret.

Vote en bloc

1. d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de réalisation de places dépose-rapide pour le collège des Écureuils ;
2. d'allouer le crédit de CHF 75'000.- pour financer ces travaux ;
3. d'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve pour investissements futurs.

Refusé à la majorité, 23 voix contre, 18 pour, pas d'abstention.

6. Préavis municipal n°02/2023 relatif au règlement communal sur l'usage du domaine public

Mme J. Amy lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc qui recommande à la majorité des membres présents d'accepter les conclusions du rapport initial.

La discussion est ouverte.

- Mme S. Thury : est-ce que les tarifs pour les locataires de la place du village vont beaucoup changer étant donné qu'on n'a pas de comparatif entre ce qu'ils payent maintenant et ce qu'ils vont payer plus tard ?

- M. C. Viquerat – Municipal : pour ce qui est des locataires de la Commune, ils ont à disposition une terrasse pour autant que ce soit mentionné dans leur contrat de bail, le règlement ne va rien changer pour eux. C'est pour tous les autres usagers potentiels qui utiliseraient le domaine public que là on pourrait intervenir alors qu'actuellement nous n'avons aucun moyen de le faire.

- M. V. Payot : un point de détail à l'article 5 du règlement : on parle des décisions et des révocations qui doivent être confirmées « immédiatement par écrit dans les meilleurs délais ». Est-ce que c'est immédiatement ou dans les meilleurs délais ?

- M. C. Viquerat – Municipal : merci pour cette question, franchement il s'agit de la partie du texte qui est reprise directement des juristes du Canton et si vous regardez les règlements des Communes citées précédemment par la Commission ad hoc dans son rapport, vous retrouvez mot pour mot les mêmes citations.

- M. T. Jakob : une question de terminologie, dans l'annexe concernant les tarifs : on parle d'un prix au m² concernant les projections verticales. S'agit-il d'une projection vue en plan ?

- M. C. Viquerat – Municipal : c'est tout à fait ça, pour l'exprimer d'une autre manière il pourrait s'agir par exemple d'un balcon qui dépasse sur un trottoir communal.

- M. S. Thury : je suis surpris au niveau du tarif et ne sais pas si c'est comparé par rapport à d'autres Communes mais par exemple pour un food truck c'est seulement CHF 10.-/jour par rapport à tous les investissements nécessaires pour un restaurant. J'ai un espace à Rolle où des food-trucks viennent, je leur prends entre CHF 40.- et CHF 50.-/jour. Considérant le prix du parking à Lausanne par exemple, je pense que ces CHF 10.- ne sont pas assez élevés.

Vote en bloc

1. d'adopter le nouveau règlement communal sur l'usage du domaine public,
2. de fixer les valeurs maximales des taxes présentées dans ce règlement,
3. de déléguer la compétence tarifaire de détail à la Municipalité.

Accepté à l'unanimité.

7. Préavis municipal n°06/2023 relatif à l'arrêté d'imposition 2024-2025

M. M. Thomson lit les conclusions du rapport de la Commission des finances qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du rapport initial.

Il n'y a pas de question ni remarque.

Vote en bloc

1. de maintenir, pour les années 2024 et 2025, le taux à 60% de l'impôt cantonal de base (100%) sur :
 - a. l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune des personnes physiques, l'impôt spécial dû par les étrangers,
 - b. l'impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales,
 - c. l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise,
2. de maintenir l'impôt foncier proportionnel, sans défalcation des dettes, basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles,
3. de maintenir les rubriques 1 à 9 de l'arrêté 2024 et 2025 au taux de 2023,
4. d'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2024 et 2025,
5. d'autoriser la Municipalité à le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur au 1er janvier 2024.

Accepté à l'unanimité.

8. Préavis municipal n°09/2023 relatif aux bornes de recharges électriques des Communaux : nomination d'une Commission

- M. C. FÜRER – Président : M. C. Viquerat va nous présenter ce préavis qui sera traité par une Commission ad hoc et par la Commission des finances. Si le préavis nous parvient dans les prochaines semaines il sera à traiter pour la prochaine séance et le rapport à rendre pour le 29 novembre.

- M. C. Viquerat - Municipal : la nouvelle loi sur l'énergie vaudoise est un nouveau texte légal en cours de consultation dont l'article 42 prévoit que les parkings hors habitation, pour autant que cette loi soit validée jusqu'au bout, devront être équipés de 20% de bornes électriques d'ici 2030. On vient déjà avec un préavis alors que la loi n'est pas encore validée mais nous avons prévu une préinstallation des tubes électriques dans le secteur des Communaux pour poser des bornes électriques. Au vu de l'avancée des travaux dans le secteur, il est temps de vous proposer ce complément. (un plan est projeté à l'écran). Les détails techniques et financiers vous parviendront prochainement pour la séance de fin d'année ou plutôt pour la première de l'année prochaine.

- M. C. FÜRER – Président : nous avons à présent un petit moment pour les questions et j'attendrai ensuite vos candidatures pour cette Commission ad hoc. Je me permets de vous rappeler que les membres du Conseil sont tenus de participer de manière régulière au bon fonctionnement de ce dernier, ce qui implique aussi de s'engager au sein des Commissions qu'elles soient permanentes ou ad hoc. J'encourage vivement les

Conseillers qui n'ont pas encore fait partie d'une Commission pendant cette législature à saisir cette opportunité. De combien de bornes parle-t-on pour arriver aux 20% requis ?

- M. C. Viquerat – Municipal : l'objectif n'est pas d'arriver à 20% en 2024, on commencerait avec quelques bornes, trois doubles pour le moment, après il faudra voir à l'utilisation. On ne va pas en poser quinze s'il n'y en a que deux d'utilisées. Maintenant il faut un appel d'air aussi, ne poser qu'une borne double nous paraît peu c'est pour cela que pour le moment nous tablons sur trois doubles. Ce sera précisé dans le détail du préavis.

- M. M.-O. Christinat : combien coûte environ l'installation d'une borne électrique, combien coûte la recharge et comment sera organisé le paiement ?

- M. C. Viquerat – Municipal : sans vouloir dévoiler les secrets du futur préavis, du moment qu'on prévoit une infrastructure pour pouvoir supporter beaucoup de bornes, on va avoir le seuil d'entrée de la première borne assez cher car dans ces installations, la borne en elle-même a un coût mais son infrastructure électrique pour l'alimenter en a un autre, qui est relativement modeste dans le cas d'une seule borne mais qui devient assez coûteux dans le projet de plusieurs bornes. Je n'aimerais pas vous faire peur mais ce n'est pas à comparer avec une installation de borne individuelle, il faut plutôt comparer avec des infrastructures qui équiperait des parkings souterrains à raison d'une vingtaine de places de recharge. L'idée n'est pas d'engager une personne supplémentaire à la Bourse pour facturer tout ça, on a déjà assez à faire avec l'ASP, mais c'est de mettre ces bornes-là sur un des réseaux courants existants en Suisse, dont les tarifs seront utilisés pour la facture finale au client.

- M. M.-O. Christinat : y a-t-il d'autres bornes de recharge dans le village ?

- M. C. Viquerat – Municipal : il y a en a un certain nombre chez des privés, mais au niveau usage public il y a une borne double sur la place du village, vers l'auberge, qui est squattée à moitié en permanence par une voiture Mobility, il reste donc une place de recharge disponible. Autrement il faut aller chercher chez les distributeurs, les grands commerces de la zone Littoral Parc, dont bientôt la totalité en aura au moins une à disposition.

- M. C. FÜRER – Président : nous avons donc un préavis en gestation pour amener des batteries sur le site des Communaux, mais cette fois mobiles.

- M. V. Bovet : tous les appels d'air n'ayant pas le même parfum, celui-ci me paraît plutôt sympathique. J' imagine que la Commission va faire son travail, que la Municipalité va y réfléchir, il y a des panneaux solaires sur la nouvelle salle, plein de nouveautés là autour, j' imagine que la structure va profiter de tout ça. J' encourage la Municipalité à développer l'alimentation électrique pour les voitures dans le futur.

Nomination de la Commission

M. J.-F. Lange - M. S. Thury - M. F. Morand - Mme M. Reist – Mme S. Thury - M. S. Heiniger sont élus tacitement.

9. Élection d'un.e délégué.e à l'ASSAGIE

- M. C. FÜRER – Président : M. G. Biondi Morra m'a informé qu'il va malheureusement quitter notre belle Commune et que par conséquent il ne

pourra plus représenter cette dernière auprès du Conseil intercommunal de l'ASSAGIE (Association Scolaire Aubonne Gimel Etoy). Je tiens tout d'abord à le remercier pour le travail effectué auprès de l'ASSAGIE depuis 2018, d'abord en tant que suppléant puis en tant que titulaire depuis 2021. Je le remercie aussi pour sa participation très active au sein de ce Conseil et lui souhaite le meilleur dans sa future Commune.

- M. G. Biondi-Morra : merci beaucoup, après avoir passé vingt ans dans cette très belle Commune, après avoir eu le privilège et l'honneur de travailler avec vous, où j'ai appris énormément de choses, je tiens à vous remercier et vous souhaiter tout le meilleur dans le futur. Pour l'ASSAGIE, une personne a proposé sa candidature, il s'agit de Mme M. Gaget qui est originaire de St-Prex et habitante d'Etoy depuis treize ans. Elle travaille actuellement à l'École Professionnelle Commerciale de Nyon comme assistante administrative, elle a aussi travaillé à l'IMD (International Institute for Management Development) et à l'UNIL (Université de Lausanne) donc le milieu de l'éducation est un milieu qu'elle connaît bien. Elle a deux enfants de treize et seize ans qui suivent leur scolarité en neuvième à Aubonne et au gymnase d'Etoy. Le rôle de déléguée de l'ASSAGIE l'intéresse particulièrement étant donné que l'éducation lui tient à cœur. Je voudrais proposer sa candidature.

- M. C. FÜRER – Président : comme vous venez de l'entendre, Mme M. Gaget nous a fait part de son intérêt pour reprendre ce poste au côté de Mme L. Jobin qui est aussi en poste. Comme toute élection, elle n'est pas fermée et chacun de vous peut proposer sa candidature.

Mme M. Gaget est élue au poste de déléguée à l'ASSAGIE par acclamation.

10. Propositions individuelles

- M. J.-F. Lange : je vous informe que le nombre des associations locales s'est agrandi juste avant les vacances d'automne avec la création du premier club de badminton d'Etoy. Les sessions de jeux ont lieu dans la belle salle triple. Le badminton est ouvert à tout le monde, c'est un sport où on évolue très vite, nous acceptons tous les niveaux de débutant à plus avancé. Nous jouons tous les lundis de 19h à 22h et les cotisations sont de CHF 150.- par adulte et CHF 100.- pour les jeunes de moins de 16 ans. Je vous encourage à venir me voir et à en parler autour de vous.

- M. M.-O. Christinat : sur autorisation du Président je vous signale que j'ai à disposition ce soir des listes de signatures pour le référendum contre les nouvelles autoroutes de l'arrêté fédéral soumis récemment. Je ne vais pas développer les arguments mais j'invite tous les intéressés à venir les remplir.

- M. L. Magnollay : on avait parlé, il y a longtemps, d'éclairage public avec toute une réflexion à ce sujet. J'ai entendu que récemment la Commune de Cossonay avait aussi décidé d'éteindre ses lumières entre 23h55 et 4h55 le matin. Est-ce qu'il y a une réflexion similaire qui mûrit dans notre Commune ? Est-ce qu'on va procéder à la diminution de l'éclairage grâce à de nouveaux moyens techniques ou par extinction ?

- M. C. Viquerat – Municipal : en effet c'est en réflexion depuis un certain nombre d'années, juste avant le COVID sauf erreur. Une chose s'est éclaircie ces derniers temps : les responsabilités qui sont données aux Communes qui éteignent les passages piétons ou les aides à la traversée. Ce que le Canton nous disait oralement encore il y a quelques mois c'était qu'on devait garder un éclairage sur les passages piétons. Ce qui nous a été communiqué par écrit il y a quinze jours c'est que c'est toujours le cas mais également pour les aides à la traversée c'est-à-dire à chaque fois qu'on a un rabaissement de trottoir de part et d'autre de la route. On devrait donc garder l'éclairage quasiment partout dans la zone village, même si on n'a encore pas fait le tour. Cette nouvelle note contient deux choses intéressantes : on peut se permettre d'éteindre un passage piéton pour autant qu'il y est un capteur de proximité qui permette de pouvoir l'allumer automatiquement et le deuxième point, très étrange, c'est le fait qu'il serait autorisé d'avoir un bouton poussoir pour rallumer un candélabre près d'un passage piéton. Nous sommes actuellement à la recherche d'un bureau d'études pour nous aider à piloter tout ça.

- M. C. Furer – Président : ils font des progrès terribles en matière de détection de mouvements, j'ai même vu des néons au bout desquels il y a des petits capteurs qui allument les couloirs 2m avant que vous arriviez, c'est pas mal. Je ne dis toutefois pas de mettre des néons au-dessus des passages piétons.

- Mme S. Thury : on se réjouit à l'USL (Union des Sociétés Locales) d'accepter ce nouveau club de badminton, parce que ce n'est pas encore fait mais il n'y aura pas de problème. Au niveau des fenêtres de l'Avent que j'organise avec Sylvia, vous avez reçu dernièrement une liste avec des dates qui se remplissent gentiment. Il reste encore quelques options libres, parlez-en un peu autour de vous, ce serait sympa de remplir encore un peu l'agenda à l'occasion des vingt-cinq ans de ces fenêtres au village. La fenêtre du Conseil aura lieu le 23 décembre, Christophe va vous parler de l'organisation dans la suite. Qu'est-ce qui a été décidé au niveau des lumières de Noël dans la Commune cette année pour qu'on puisse se préparer ?

- M. C. Viquerat – Municipal : à ce jour, on n'a encore rien décidé pour l'éclairage de Noël en cette fin d'année. Nous partons du principe qu'il nous reste un mois pour prendre cette décision.

- M. C. Furer – Président : traditionnellement le Conseil organise la dernière fenêtre de l'Avent, qui aura lieu le 23 décembre cette année. On aurait besoin de volontaires à deux moments : tout d'abord pour installer la décoration dans le hall et sur la fenêtre du bâtiment communal, avant le 1^{er} décembre, et à l'occasion de la soirée elle-même afin d'amener des choses à partager. Les personnes intéressées peuvent venir s'annoncer auprès de nous pour qu'on puisse coordonner l'organisation de cette fenêtre du Conseil. La prochaine séance du Conseil sera délocalisée dans le réfectoire de la salle multifonctions, nous répondons ainsi à l'invitation de la Municipalité qui va nous faire découvrir les lieux dans un état quasi terminé. La séance aura lieu le lundi 11 décembre à 19h00 et sera suivie d'un apéritif de fin d'année offert par la Municipalité que nous remercions.

Séance levée à 21h53.

Prochaine séance :
11 décembre 2023 – 19h00

Le Président

La Secrétaire

Christophe Fürer

Fanny Gantin

